

ABONNEMENT

**SAUMUR :**  
Un an ..... 30 fr.  
Six mois ..... 16  
Trois mois ..... 8

**Poste :**  
Un an ..... 35 fr.  
Six mois ..... 18  
Trois mois ..... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 JUILLET

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin sous la présidence de M. Rouvier.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a fait l'exposé de la question de l'Opéra-Comique. Il a été décidé, sur sa proposition, que ce théâtre serait réouvert dans la salle de la Gaîté.

MM. de Hérédia, Dauterme et Barbey se rendent au Havre aujourd'hui pour assister à l'inauguration du canal de Tancarville. A cette occasion, M. le ministre des travaux publics annoncera aux représentants du Havre et à la chambre de commerce de cette ville que le conseil des ministres a décidé que le gouvernement présentera aux Chambres, dès leurs rentrées, un projet de loi concernant l'achèvement des travaux de la Seine et du Havre.

Ce projet comporte une dépense de cent millions, dont vingt-cinq seront supportés par la chambre de commerce du Havre. Les soixante-quinze autres millions seront avancés à l'Etat et remboursés par lui au moyen des cinq millions inscrits chaque année au budget du ministère des travaux publics.

\*\*

CE N'EST PAS UNE RÉPONSE

A la suite d'un article publié dans l'Autorité par M. Paul de Cassagnac, M. Francis Laur, député, rédacteur de la France, qui, comme nous l'avions deviné dès le premier jour, était le scribe de M. Boulanger dans la perpétration des lettres de Clermont-Ferrand, a chargé deux de ses amis, MM. Camille Dreyfus et Charles Laffon, de demander à M. Paul de Cassagnac une réparation par les armes.

Un duel, c'est bientôt dit, mais cela ne remplace pas une réponse, et M. de Cassagnac pourrait fort bien n'accorder la répa-

ration qu'on lui demande que lorsque la collaboration Laur-Boulanger aura elle-même fourni les preuves ou les réparations qu'elle a promis et que, hier encore, dans une note grotesque de la France, elle a escamoté.

On lit, à ce propos, dans le journal de M. Clémenceau, la Justice :

« Si M. Laur entend revenir aujourd'hui sur ce qu'il a écrit, nous nous en féliciterons, mais il doit reconnaître qu'il n'est pas fondé à se plaindre de l'interprétation qui a été donnée à ses paroles.

« Quant à la seconde tentative d'embauchage, la démarche des députés réactionnaires auprès du général Boulanger pour lui proposer de faire un coup d'Etat, nous renouvellerons sur ce point l'observation que nous avons faite hier. M. Laur a promis de nommer les coupables. M. Paul de Cassagnac l'a sommé de le faire. Un duel ne peut pas dégager M. Laur de sa promesse.

« Il est inadmissible qu'il ait jeté ce mot de coup d'Etat dans la polémique des partis ; qu'il ait mis en cause l'ancien ministre de la guerre, accusé des députés, et que, contrairement à ses engagements, il s'avise tout d'un coup de faire le silence sur les faits qu'il a promis de révéler. Nous faisons appel à la loyauté de M. Laur. Il reconnaître, nous en sommes sûrs, qu'ayant promis de parler, il doit tenir sa parole. »

Une parole ? Cela compte-t-il pour la collaboration Boulanger ?

\*\*

M<sup>r</sup> FAVA ET M. SPULLER

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre Spuller avait jugé inconvenant dans la forme la réponse de M<sup>r</sup> de Grenoble à la lettre ministérielle parue dans les journaux avant qu'elle ne lui fût parvenue.

Dans ces conditions, le conflit était devenu assez aigu et le gouvernement était résolu à obtenir satisfaction par les moyens légaux dont il disposait, quand la Nonciature s'est émue et est intervenue.

M<sup>r</sup> Averardi, secrétaire de la Nonciature, s'est en effet rendu lundi auprès de M. Flourens pour l'entretenir de l'incident, et chercher avec lui un terrain de conciliation.

Averti de cette démarche, M. Spuller a consenti à suspendre toute décision définitive, et des négociations ont été immédiatement engagées en vue d'amener un accord entre l'évêque de Grenoble et le gouvernement.

C'est hier matin, au conseil de cabinet que le ministre des cultes a fait connaître le résultat desdites négociations à ses collègues, lesquels statueront définitivement, de concert avec lui, à l'égard de M<sup>r</sup> Fava.

D'après le Paris, M. Fallières aurait affirmé que le traitement de M<sup>r</sup> Fava ne serait pas suspendu.

\*\*

VEILLONS A NOS POCHE

Nous lisons dans plusieurs journaux :

« Lord Rothschild vient de se rendre de Londres à Berlin. Il a vu M. de Bismarck.

« Presque en même temps, le célèbre banquier Bleichröder se rendait de Berlin à Paris, où il a pu conférer avec le baron Alphonse de Rothschild, avant le départ de celui-ci pour Royat.

« La Nouvelle Presse libre de Vienne, commentant la coïncidence de ce double voyage, et le rapprochant de la guerre acharnée que l'Allemagne a déclarée aux valeurs russes, en tire des conséquences qui sont, sans doute, de fantaisie pure. Elle peut être sûre que ni le marché de Paris ni aucune de nos grandes puissances financières ne fera rien qui soit en désaccord avec la sympathie qui rapproche la France et la Russie, sur le terrain de la politique proprement dite aussi bien que sur le terrain des intérêts. »

Qu'est-ce que cela veut dire ? demande la Patrie.

Cela veut dire que la Juiverie qui n'est ni russe, ni française, et qui n'est que juive,

pourrait bien préparer un nouveau coup de Jarnac financier, si M. de Bismarck lui fournit l'occasion d'une bonne affaire. Financiers russes et français, veillez au grain !

\*\*

On écrit de Malte, 25 juillet :

« Deux vapeurs arrivés aujourd'hui rapportent qu'une violente éruption volcanique s'est produite dans l'île Gaïta.

« Une masse considérable de lave et de feu s'échappe du cratère. Les lueurs s'aperçoivent à 40 milles. »

\*\*

FAUSSE NOUVELLE

Sous ce titre, on lit dans la Petite France :

« Nous avons annoncé hier, d'après un journal du soir, qu'un accident s'était produit à la Verrière (Seine-et-Oise), entre deux trains de l'Etat, et qu'il y avait eu plusieurs victimes.

« La direction de l'Etat nous informe que cette nouvelle est erronée.

« Notre confrère avait confondu la Trappe avec la Verrière. »

LA MESSE DE JEANNE D'ARC

Dimanche a été célébrée à Reims la messe en musique de Gounod, et dirigée par lui comme les répétitions.

La foule avait envahi la cathédrale. Le nonce du Pape officiait pontificalement.

Le cardinal Langénieux était dans la chaire archiepiscopale du chœur, entouré de douze évêques.

Nous empruntons à un journal l'appréciation suivante de l'œuvre :

« La messe de M. Gounod est écrite dans une forme ancienne, qui tient plutôt du genre de Palestrina que de tout autre. Elle n'a aucun rapport avec le style religieux dramatisé moderne.

« La phrase y est large, sans recherche apparente de rythme, et se rapprochant le plus possible des phrases du plain-chant.

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

XVI

Le surlendemain, vers cinq heures du soir, deux cavaliers quittaient Pesth et prenaient la route qui conduit à Vesperim.

C'étaient deux officiers ; ils montaient des chevaux vifs, aux membres fins. L'un d'eux, avec son hausse-col brodé d'étoiles, d'or était le colonel Festics, l'autre le capitaine André Dienyi. On devinait à les voir qu'une vraie sympathie les unissait : ils caussaient tantôt très vivement, tantôt avec de longs intervalles où la pensée, commencée à haute voix, se poursuivait dans le silence.

Quand ils eurent dépassé les environs de la ville, encore tout encombrée de charités et de voyageurs, ils entrèrent dans un pays plus solitaire et bientôt après dans la plaine.

Leur entretien prenait, avec le temps et le soir qui brunissait, une teinte plus intime. Ils évoquaient de vieux souvenirs. Le colonel remontait son passé ; il parlait de son amitié pour le père d'André et pour le comte Karadyoni chez lequel il se rendait.

Puis il se mit avec une certaine complaisance, et en jetant de temps à autre un regard vers son compagnon de voyage, à raconter des épisodes de ses différents séjours à Bangor. Le nom d'Irène lui revenait souvent aux lèvres, et André, silencieux, l'écoutait.

« — Irène a toujours eu, disait le colonel, le sentiment du devoir et un empire singulier sur ceux qui l'approchent. Un soir, j'étais à Bangor, et, sur ma demande, le comte Karadyoni avait raconté devant sa fille le combat dans lequel il fut laissé pour mort. Elle avait alors environ douze ans. Je la vois encore, assise sur une chaise basse, regardant son père avec une fixité étrange. Par instants, des larmes se détachaient de ses yeux, comme des perles qui tombent, de grosses larmes d'enfant, chaudes et pures.

« Quand le récit fut achevé, Irène embrassa longuement son père, puis sorti dans le parc, toute seule, pour jouer encore, dans le mystère du soir, des émotions qui avaient ravi son âme d'enfant. Je la suivis. Elle alla se blottir sous un grand sapin, à droite de la vieille tour, et se coucha sur l'herbe, en écoutant le vent qui passait dans les branches. Je me cachai près d'elle. L'obscurité se fit autour de nous. Irène se songeait point à revenir. Elle rêvait. Je ne distinguai plus que sa robe blanche qui se détachait sur le gazon.

J'entendis à la fin un léger bruit dans les broussailles et un homme parut, que je reconnus pour un de ces « pauvres garçons » qui courent dans nos campagnes quand ils ont refusé le service militaire et qui, étant déserteurs, ne peuvent vivre qu'en se faisant tour à tour voleurs et mendians. Il me sembla qu'à son côté brillait le canon d'un pistolet. J'allais m'élaner quand je vis Irène s'avancer et l'inconnu s'arrêter court.

« — Qui es-tu et que veux-tu ? lui demanda Irène.

« — J'ai faim, dit l'homme.

« Irène prit sa bourse et lui remit une pièce d'or que je vis étinceler aux rayons de la lune. Puis elle ajouta :

« — Tu as tort de faire un si vilain métier... Pourquoi n'es-tu pas soldat ?

« Le « pauvre garçon » frémit et courba la tête. Que se passa-t-il dans le cœur de cet homme que préchait une enfant ? Je ne sais. Mais quand Irène, prise d'une singulière inspiration, détacha de son cou une petite chaîne en or et la lui donna en disant : « Prends ceci et fais ton devoir ! » l'inconnu saisit la main qui lui tendait le bijou et la baisa. Puis, comme un sauvage, il s'enfonça dans le bois. »

Le colonel se tut un instant. André ne perdit pas un mot du récit.

— Je l'ai revu dernièrement cet homme, reprit

le comte Festics.

— A Bangor ?

— Non. A Sadowa, sur le champ de bataille. Ses traits m'étaient restés dans la mémoire et je l'ai reconnu parmi les blessés. Je me suis approché de lui, en souvenir d'Irène.

— A la bonne heure ! lui ai-je dit, tu t'es battu en brave. Je parlerai de toi à Irène Karadyoni qui t'a donné sa croix à Bangor...

« En m'écoutant, le pauvre homme se redressa sur le coude :

« — Oh ! mon colonel, puisque vous la connaissez, dites-lui que vous m'avez vu et que j'ai suivi son conseil.

« Il sortit péniblement de sa tunique un objet qu'il me présenta :

« — Voici la chaîne et la croix de l'enfant, murmura-t-il. Si je meurs, je demanderai qu'on les attache à mon cou.

« Mon service m'entraîne ailleurs, et je ne puis que le recommander à un aide-major qui passait. »

André ne prononça pas une parole, mais on voyait ses lèvres frémir sous ses moustaches. Le soleil se couchait, on entendait dans le lointain le bèlement incertain des troupeaux ; la solitude était complète. Nul écho ne recueillait le bruit de leurs paroles ; elles se perdaient dans l'espace comme courent et se dissipent les mirages, sans laisser de trace.

Toutefois, le musicien n'a eu aucun égard à l'antique système des nuances.

» Le Prélude est une page tout à fait admirable, avec ses vibrants appels de trompettes et de trombone, auxquels l'orgue et les chœurs répondent.

» Quand « les voix de Jeanne » se font entendre, dans le plus suave registre des soprani, quand la Pucelle arrive à leur appel et que les cuivres s'apaisent et sonnent avec une douceur infinie, « comme des trompettes respectueuses », selon l'expression du musicien, il y a là un effet ineffable qui vous étreint et vous ravit.

» Et ce prélude s'achève dans un fortissimo formidable auquel s'enchaîne magnifiquement le Kyrie. Le Gloria, intitulé *Et in terra pax* dans la partition, renferme un milieu d'une vigueur et d'une puissance merveilleuses. Quant à l'Offertoire, indépendant de la Messe et ne figurant pas dans la partition, c'est un morceau d'une tendresse et d'un charme délicieux.

» Toutefois, je lui préfère le chef-d'œuvre qui s'appelle la Méditation sur le prélude de Bach. Le Sanctus nous a semblé un peu court. Le Benedictus, qui remplace l'O Salutaris, est écrit en imitations, avec quelques arpèges de harpe, ce que le compositeur appelle des « gouttes de harpe. »

» Enfin, l'Agnus est un morceau irréprochable, qui termine dignement cette belle œuvre. L'œuvre est écrite de telle sorte que n'importe qu'elle maîtrise, pourvu qu'elle soit complète, peut l'exécuter. Et sûrement, dans peu de temps, la Messe de Jeanne d'Arc se chantera aussi bien à Vienne ou à Madrid qu'à Paris et à Reims. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 juillet.

Nos rentes sont un plus faibles : 3 0/0, 81.20 ; 4 1/2 0/0, 109.32.

Le courant des opérations du comptant sur les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ne subit aucune interruption. Indépendamment des chances de lots, il y a une plus-value certaine à réaliser sur les emprunts 1879, 1880 et 1885. L'action est demandée à 1,347.

La Société Générale qui doit retirer un bénéfice important de sa participation à l'émission du Panama se maintient toujours de 453 à 455.

La Banque d'Escompte reste demandée à 460. La société de Dépôts et Comptes courants cote 600.

L'émission des obligations 6 0/0 2<sup>e</sup> série de Panama qui a lieu aujourd'hui marche à un plein succès. Les demandes par correspondance ont dépassé les prévisions et il y a foule aux guichets des sociétés de crédit.

Les titres de la compagnie l'Abeille-Vie au cours actuel de 300 francs constituent un placement très avantageux. Le dividende de 15 francs par action voté pour le dernier exercice représente 6 0/0 du capital versé.

La nouvelle société du Comptoir industriel met en vente publique 20,000 actions de la Société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750 francs payables 250 francs comptant au Comptoir industriel, 1, rue Saint-Georges.

Les polices A B de l'Assurance Financière ont de nombreux achats. Les coupures de 100 francs facilement abordables aux plus petites bourses sont particulièrement recherchées.

Le marché de nos chemins de fer est très calme.

## Nouvelles militaires.

### LA MOBILISATION

Malgré les propositions de l'état-major général, le gouvernement, afin d'éviter d'interrompre le service des chemins de fer pendant la saison des villes d'eaux dans les Pyrénées, renonce à désigner le 17<sup>e</sup> ou le 18<sup>e</sup> corps pour l'essai de mobilisation.

Le choix devra probablement se porter sur les 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> corps d'armée (Reims, Nantes et Limoges). (Petite France.)

### LE DIRECTEUR DE LA CAVALERIE

On lit dans le Journal des Débats :

« M. le ministre de la guerre vient d'appeler aux importantes fonctions de directeur de la cavalerie, M. le colonel Donop, commandant le 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

» Nous ne saurions trop applaudir à une nomination qui vient si heureusement compléter les choix, déjà faits par le ministre, de MM. les généraux Galimard, Mathieu et Mensier, en qualité de directeurs de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, et de M. le colonel Kessler, en qualité de chef du cabinet.

» Comme ceux-ci, M. le colonel Donop ne doit qu'à sa haute valeur personnelle la désignation dont il est l'objet : réputé pour l'un de nos plus vigoureux et de nos plus brillants officiers de cavalerie, vraiment animé du « feu sacré » et passionné pour son arme, homme d'action et homme de conseil tout à la fois, il est assuré d'être toujours, quelque situation que l'avenir lui réserve, ce que les Anglais appellent si bien *the right man in the right place*.

» Secrétaire, pendant plusieurs années, de l'ancien comité de cavalerie, que présidait M. le général de Galliffet, M. le colonel Donop a travaillé, sous ce chef éminent, à préparer toutes les mesures qui ont contribué à relever notre cavalerie de l'injuste déchéance dont elle avait été frappée après la guerre, et à la mettre en état de reprendre la place qui lui appartient sur les champs de bataille : nul n'était donc mieux préparé que lui à remplir dignement la mission que lui vaut aujourd'hui la confiance de M. le général Ferron, et ce n'est pas sans raison que l'armée attend beaucoup d'un ministre qui sait s'entourer de tels collaborateurs. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le général L'Hôte continue aujourd'hui l'inspection de l'École de cavalerie.

Ce matin, à sept heures, tous les officiers se sont rendus sur le champ de manœuvres du Bray.

A une heure, dans le grand manège des écuyers, saut des obstacles.

### L'ACCIDENT DU MAGASIN A FOURRAGES

Hier matin, un terrible accident est arrivé

dessus de mes forces de la supporter.

Puis, bondissant sous la douleur, il enfonça les éperons dans les flancs de son cheval et partit au galop, droit devant lui, sans savoir ce qu'il faisait.

Le colonel resta songeur ; il était visiblement ému, et pourtant il semblait content :

— C'est bien, murmura-t-il, je sais ce que je voulais savoir.

Puis il piqua des deux à son tour et rejoignit André qui reprenait possession de lui-même et calmait sa monture.

Ils poursuivirent leur route sans autre incident et se séparèrent à l'entrée du parc de Bangor.

— Au revoir, mon ami, dit le colonel en serrant la main du jeune homme. Resteras-tu à Dienyi demain ?

— Oui, mon colonel. Surtout si vous deviez y venir.

— Eh bien ! c'est convenu. Tu m'attendras.

— Vous pouvez en être sûr.

Un peu étonné, André salua son chef et continua son chemin. Il chercha un instant le motif qui avait pu porter le colonel à l'interroger de la sorte. Mais, ne le trouvant pas, il cessa bientôt d'y penser.

Lorsque le comte Fesztycs arriva devant le château, Karadyoni était sur le porche. Il tendit les bras à son vieil ami. Il était tard. La nuit était complète. Ils entrèrent au salon et s'assirent tous

au chantier de reconstruction des magasins à fourrages.

Un ouvrier scieur de long se présentait, à 7 heures, pour offrir ses services. Embauché aussitôt, il se mit à l'œuvre. Vers 9 heures, il aidait ses camarades à mettre en place une lourde pièce de charpente ; celle-ci glissa tout à coup et, renversant le nouvel embauché, lui écrasa la tête. La mort a été instantanée.

Le malheureux ne possédait aucun papier ni livret pouvant faire connaître son identité. Comme il n'avait pas eu le temps de choisir une pension, on ne peut savoir d'où il vient, les camarades n'ayant pas encore eu le temps de faire ample connaissance avec lui.

Que le gouvernement, en ne rendant pas les livrets obligatoires, a donc été bien inspiré !

La future première chanteuse légère du théâtre d'Angers, M<sup>lle</sup> Pelosse, vient d'obtenir au Casino de Vichy un véritable succès dans *Si j'étais Roi*.

Rappels et bouquets, tel a été le bilan de la soirée pour la toute gracieuse artiste.

### Du droit des auteurs sur leurs œuvres.

Samedi dernier, une question intéressante se présentait devant la justice de paix à Angers.

A l'occasion de la fête de la Doure, M. Bouvet, le principal organisateur, a fait exécuter en public divers morceaux, sans s'être préalablement assuré du consentement de la Société des auteurs et compositeurs de musique, et sans avoir acquitté aucun droit.

Or, aujourd'hui, le représentant de cette Société assigne M. Bouvet en paiement des droits d'auteurs et lui réclame une somme de cent francs.

On a plaidé pour le défendeur : 1<sup>o</sup> que la fête ayant été donnée au profit des pauvres, il serait dur de prélever cent francs à leur préjudice ; 2<sup>o</sup> que les organisateurs de la fête sur la rive gauche n'avaient pas été inquiétés à ce sujet et que la Doure doit être traitée avec la même bienveillance.

Cette défense a eu le résultat qu'elle devait avoir. Le représentant de la Société des auteurs et compositeurs de musique a demandé remise pour assigner les organisateurs de la fête sur la rive gauche, et l'affaire en est là.

Ce procès met en présence deux intérêts très respectables : l'intérêt des pauvres d'une part, et, de l'autre, le droit de propriété. Les auteurs peuvent dire : C'est très bien de faire la charité, mais faites-la de vos propres fonds et non des nôtres ; et ce raisonnement est assez topique pour croire qu'une décision puisse l'infirmer.

La question, d'ailleurs, a été plusieurs fois jugée. (Journal de Maine-et-Loire.)

### DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE DES FRÈRES DE DOUÉ

On nous écrit de Doué-la-Fontaine :

« Dimanche dernier avait lieu à Doué la distribution des prix aux élèves de l'École des Frères de la doctrine chrétienne. Cette

solennité était présidée par M. le curé de Doué, entouré de ses vicaires et de plus de vingt prêtres des environs.

» Une très nombreuse assistance, composée des représentants de toutes les classes de la société heureux de donner par leur présence cette marque de sympathie à toute cette jeunesse et à leurs excellents maîtres, se pressait dans la cour de l'École où avait lieu la distribution.

» On remarquait au premier rang M. Bineau, maire de Doué, et M. Turpault, adjoint, M. Guionis, conseiller d'arrondissement, M. Jahan, ancien sous-préfet, M. de Boisayraut et M. René de Boisayraut, MM. de la Selle et de Geoffro de Chabrilac, MM. Guichoux, Chatenay, Dimo et Nicolas, conseillers municipaux, Brillaud de Laujardière, Liansu père, Darigneux, Henri Chatenay, etc., etc.

» Dans les temps troublés que nous traversons, à une époque où les attaques les plus violentes contre les principes religieux ne craignent pas de se produire, il est bon et d'un salutaire exemple que ceux qui comprennent la nécessité de la religion dans l'éducation, protestent contre ces tendances déplorables qui froissent le sentiment public, et la meilleure des protestations, c'est, quand l'occasion s'en présente, d'affirmer sa foi et ses sympathies.

» Avant l'appel des noms des lauréats, M. Jahan a pris la parole. Dans un discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, il a donné à la jeunesse qui l'écoutait les meilleurs conseils et les plus sages avis. Il s'est exprimé ainsi :

Mes amis,

L'année dernière, à pareille époque, je vous disais que je considérais comme des journées heureuses celles où il m'était permis de venir m'asseoir au milieu de vous, et de constater vos progrès et le résultat de vos efforts.

Aussi je me promettais bien d'assister à cette solennité, mais j'avais pensé qu'une voix plus autorisée que la mienne, et qui vous avait déjà manqué il y a un an, se ferait entendre aujourd'hui.

Si les circonstances en ont décidé autrement, vous pouvez être assuré toutefois de la plus entière sympathie de celui qui vous parle. Je n'ai jamais oublié, en effet, qu'il y a longtemps, bien longtemps, j'ai été l'élève des Frères de l'école chrétienne de Saumur, et je me rappelle toujours leur bon enseignement.

Mais je ne suis pas ici pour parler de moi ; permettez-moi de m'adresser à vous, mes jeunes camarades, et d'abord à ceux qui dans quelques instants vont quitter leurs maîtres si dévoués pour entrer dans la vie et se créer une carrière.

Sous quelque étoile que le ciel vous ait fait naître, quelque soit la situation que Dieu vous destine, quelque soient les diverses professions que vous embrasserez, il ne faut pas vous dissimuler que de rudes labeurs et de sévères épreuves vous attendent ; vous devez vous armer de courage pour être à la hauteur de tous vos devoirs.

Ne perdez pas de vue que c'est par le travail, le travail assidu, que vous pourrez acquérir la considération et l'estime de vos concitoyens, et aussi que vous pourrez bien mériter de la patrie et que vous pourrez dignement la servir. Sans le travail, les plus heureuses natures, les intelligences les plus ouvertes échouent bien souvent, ou tout au moins ne donnent pas ce qu'elles promettaient.

Très heureusement pour vous, vous avez été élevés dans une de ces écoles, malheureusement trop rares aujourd'hui, où Dieu n'a jamais cessé d'occuper la première place, et vous avez puisé dans cet enseignement chrétien de nobles et utiles leçons, qui vous permettront de prévenir et d'éviter en même temps les pièges nombreux que l'on pourrait tendre à votre inexpérience.

N'oubliez pas, mes amis, les principes religieux qui vous ont été donnés. Les hommes peuvent s'en écarter dans un moment d'égarement ; mais tôt ou tard, lorsqu'ils descendent dans l'intimité de leur conscience, ils sont toujours obligés de reconnaître que la religion est le premier besoin qui s'impose à une société, si celle-ci ne veut pas périr. C'est par la religion, sachez-le bien, qu'un peuple se défend le mieux contre l'ignorance, la servilité et le despotisme, que celui-ci vienne d'en bas ou qu'il vienne d'en haut, et c'est par elle que nous apprenons à nous aimer et à nous aider les uns les autres.

En quittant cette maison, votre insouciance juvénile doit disparaître ; la réflexion doit présider à toutes vos actions, et vous devez surtout vous tenir en garde contre les séductions et les flatteries du monde.

On viendra certainement vous parler de vos

Le colonel mit son cheval au pas, André maintint le sien pour rester près de lui. Ils marchèrent quelque temps en silence, regardant devant eux la plaine qui ondulait.

Mais, tout à coup, le colonel se tourna vers le jeune homme et lui lança à brûle-pourpoint cette question étrange :

— André... tu l'as aimée, n'est-ce pas ?

André, stupéfait, eut l'idée d'un mensonge, tant il défendait avec une énergie sauvage le sentiment qu'il avait caché au fond de son cœur. Mais le vieil officier le regardait avec tant de bonté et d'intérêt qu'il n'osa pas le tromper. Il répondit d'un ton très bas et le visage en feu :

— Oui, c'est vrai, je l'ai aimée.

— Beaucoup ? dit le colonel.

— Plus que tout au monde.

— Mon pauvre enfant ! reprit la voix attendrie du vieux soldat.

Il continuait toujours de regarder en face le jeune homme qui se troublait de plus en plus.

— Dis-moi, André... tu ne l'aimes plus peut-être ?

Mais les traits d'André prirent une telle expression de souffrance que le colonel en fut effrayé. Il tendit l'oreille, comme un père qui reçoit l'aveu de son fils :

— Oh ! je vous en conjure, s'écria André, ne touchez pas à cette blessure, car il serait tou-

les deux l'un près de l'autre. Le colonel jeta les yeux autour de lui :

— Irène n'est pas ici ? demanda-t-il.

— Non, elle est dans sa chambre.

— Sait-elle que le comte Darag viendra demain ?

— Je ne l'ai pas prévenue. J'ai jugé inutile de lui faire passer une nuit d'angoisse. Nous la ferons descendre au dernier moment, quand mon neveu sera arrivé.

— Il faut en finir. Nous n'avons que trop attendu.

— Sans doute. Mais il était nécessaire de réunir toutes les preuves. Avec trop de hâte, nous courrions risque de ne pas réussir. Je ne puis me repentir d'avoir eu de la patience, quoi qu'il m'en ait coûté pour ma fille, et surtout d'avoir trouvé le courage de ne pas trahir nos projets devant elle avant qu'il ne fussent assurés.

— Vous aviez raison. Nous serons beaucoup plus forts demain.

Ils continuèrent encore longtemps à causer et à préparer l'affaire qui les occupait. Le colonel raconta au magnat la conversation qu'il venait d'avoir avec André Dienyi. Les deux amis étaient si bien engagés dans leur entretien que la moitié de la nuit était déjà écoulée lorsqu'ils quittèrent le salon et montèrent à leurs chambres.

(A suivre.)

droits; c'est habituellement la tactique employée par les gens qui veulent nous perdre; on viendra vous exciter à les faire valoir. Répondez à ceux qui vous tiendront ce langage en leur parlant de leurs devoirs. Si l'homme, dans une société bien constituée, a des droits à réclamer, il a aussi des devoirs à accomplir.

L'enfant, dès ses premières années, contracte vis-à-vis de sa famille qui l'élève et le nourrit, vis-à-vis de ses maîtres qui l'instruisent, vis-à-vis de la société qui le protège et vis-à-vis de Dieu qui l'a créé, des obligations nombreuses, à l'accomplissement desquelles il doit tout sacrifier. C'est seulement lorsqu'il s'est acquitté de cette dette sacrée qu'il lui est permis de réclamer ses droits. C'est ainsi seulement que l'on devient un véritable citoyen; l'idée du droit ne peut exister sans l'idée du devoir; vous serez donc des hommes de devoir avant tout. Vous atteindrez ce but en gardant fidèlement votre foi religieuse, en restant fidèles aux enseignements que vous avez reçus, et aux exemples qui vous ont été donnés par ces excellents Frères, qui ne vivent que de sacrifices et d'abnégation.

Quant à vous, qui plus jeunes avez encore plusieurs années avant d'affronter les luttes de la vie, profitez des leçons de vos maîtres, qui s'efforcent de former vos cœurs, d'ouvrir vos esprits à toutes les idées élevées, de chasser de votre âme les mauvais instincts qui pourraient s'y trouver, et qui germeraient et grandiraient si on ne les en arrachait pas dès les premiers temps.

Respectez ces Frères, qui s'occupent de vous avec tant de sollicitude; rendez leur tâche moins rude, donnez-leur enfin, en répondant à leurs efforts, cette joie secrète et profonde que tout ouvrier éprouve, lorsque, son œuvre achevée, il peut se dire: Ce que j'ai fait est bien.

Un savant a dit: Le travail a deux effets, dont l'un est plus grand que l'autre: il crée une œuvre mais surtout il crée un ouvrier. Comprenez bien, mes enfants, cette pensée si juste; créer un ouvrier, c'est-à-dire donner à l'enfant l'habitude et le goût du labeur quotidien, développer ses facultés par la réflexion, faire que plus tard ces facultés persistent en lui, et que jamais l'oisiveté ne le dégrade.

D'ailleurs, ces bons Frères savent rendre le travail attrayant et joindre l'agréable à l'utile. Après les études sérieuses, comme délassements de l'esprit, viennent les arts d'agrément, le dessin et la musique. Ces dessins qui sont exposés dans une salle voisine prouvent le bon goût et du maître et des élèves. Quant à la musique, il suffit de rappeler, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse leur faire, que ce sont les Frères qui en ont enseigné les premières notions à la plupart des membres de cette société musicale que vous venez d'entendre, société toute jeune encore, puisqu'elle n'a pas deux ans d'existence, bien qu'elle soit déjà vieille par les succès.

Est-il utile de rappeler, ce que tout le monde sait ici, que l'Harmonie de Doué a remporté dernièrement trois prix au concours de Saumur. La population entière de Doué a pleinement ratifié le verdict du jury musical.

Pourquoi faut-il que cette jeune société, si pleine de vie, et qui ne s'occupe que de son art, ne puisse admettre dans ses rangs, faute d'une autorisation, tous les jeunes gens qui demandent à en faire partie? Nous aimons à croire, avec les membres de la municipalité de cette ville, que l'administration supérieure, mieux renseignée, ne refusera plus cette autorisation.

Je me fais ici l'interprète de toute l'assistance, en remerciant les membres de cette société musicale, ainsi que leur jeune chef, pour le gracieux concours qu'ils prêtent à cette solennité dont ils rehaussent l'éclat. Presque tous ont passé par ces bancs, et, comme tous les anciens élèves de cette école, c'est avec émotion qu'ils reviennent par la pensée à ces jours de leur première jeunesse, qu'ils se rappellent que c'est ici qu'ils ont commencé à vivre, car on n'entre réellement dans la plénitude de la vie que lorsque l'intelligence s'est formée et se développe. C'est là, sur ces bancs, que se forment ces solides amitiés que le temps ne peut rompre, et qui, si l'absence peut en relâcher les liens, se retrouvent, au moment où on les croyait morts, vivant toujours dans un des secrets replis du cœur. C'est en cédant à ces sentiments si nobles et si dignes, que les anciens élèves des Frères de Doué ont voulu offrir des prix à leurs jeunes camarades, autant pour les encourager que pour prouver leur reconnaissance à leurs anciens maîtres, qu'ils n'ont point oubliés.

Et maintenant, mes enfants, allez en vacances; goûtez ce repos que vous avez bien gagné, et au retour reprenez gaiement vos livres et vos cahiers.

Vous trouverez vos excellents maîtres, toujours dévoués, qui vous attendront sur le seuil, prêts à continuer avec vous le travail interrompu, et à vous faire profiter de leur savoir et de leur expérience.

Ces paroles, empreintes de la plus vive sympathie pour les Frères, ont été couvertes par les applaudissements les plus chaleureux.

Après cette allocution on a entendu M. le curé de Doué, qui, dans un langage éloquent, a exprimé les idées les plus élevées et les sentiments les plus nobles, et a remercié l'assistance entière de sa bienveillance pour les Frères.

La société musicale, l'Harmonie de Doué, qui avait bien voulu prêter son concours à cette solennité, faisait par intervalle entendre les plus beaux morceaux de son repertoire, qui lui avaient valu récemment trois premiers prix au concours musical de Saumur. Aussi a-t-elle été vivement applaudie.

Pour en rompre la monotonie, on avait entremêlé l'appel des auréates de chansonnettes et de saynètes comiques, qui ont beaucoup égayé l'auditoire.

Puis chacun s'est retiré charmé de la bonne tenue des élèves, et en se promettant de revenir l'année prochaine, afin de témoigner aux bons Frères combien on sait apprécier l'éducation religieuse et l'instruction bien dirigée que les enfants reçoivent dans leur établissement.

#### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares d'Orléans, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après:

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe.
Nantes.....	125 fr.	96 fr.
Angers.....	116 fr.	87 fr.
Le Mans.....	114 fr.	85 fr.
Tours.....	100 fr.	75 fr.
Blois.....	95 fr.	71 fr.
Orléans.....	95 fr.	71 fr.

#### ITINÉRAIRE

L'itinéraire comprend:

1<sup>o</sup> Le parcours entre les points de départ: Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes et Vierzon.

2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini: Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit aité au moins trois jours à l'avance.

CORON.—Lundi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré, à Coron, au domicile des époux Aubin. La femme chauffait la lessive et avait laissé à 80 centimètres du foyer, dans un angle, un tas de copeaux. Pendant son absence, une étincelle aura sauté sur ces copeaux et les a enflammés.

Aux premiers cris d'alarme, les voisins sont accourus et ont inondé l'appartement. Il était temps qu'ils s'en rendissent maîtres: les flammes commençaient à attaquer les soliveaux du plancher.

La perte, peu considérable, est couverte par une assurance à la compagnie *Le Soleil*.

#### NOUVELLES RÉVOICATIONS

A la liste des maires déjà révoqués pour avoir été présenter leurs hommages à Monsieur le Comte de Paris, doivent s'ajouter les noms de:

MM. le vicomte P. de Neuville, maire de Livarot; Dubourg, ancien magistrat, maire d'Orbois; et Porteu, maire de Talensac (Ille-et-Vilaine).

On lit dans le *Journal de Rennes*:

M. Armand Porteu, maire de Talensac, vient de recevoir notification de sa révocation, motivée par sa présence à Jersey près de Monsieur le Comte de Paris. M. Porteu tenait des électeurs de Talensac le mandat qu'il exerçait avec tant d'intelligence et de dévouement.

Les sentiments royalistes de M. Porteu sont bien connus des électeurs de l'arrondissement de Montfort, qui lui ont donné une si belle majorité aux élections législatives d'octobre. Cette révocation est un nouveau titre à leur confiance, et ils le prouveront aux prochaines élections. Un gouvernement qui n'a pas d'autre base que le suffrage universel devrait au moins respecter la volonté des électeurs.

#### LA POPULATION SCOLAIRE

Un dénombrement de la population scolaire en France doit avoir lieu cette année. Ce dénombrement s'effectuera au moyen des registres d'appel que les instituteurs devront adresser à l'inspecteur primaire de leur circonscription.

#### MONNAIE DE BILLON

En réponse à une question qu'un de nos abonnés nous adresse, nous ne pouvons que rappeler les dispositions du décret du 18 août 1840:

« La monnaie de cuivre ou de bronze ne peut être employée dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 fr. »

Il en résulte que la monnaie de billon a cours forcé jusqu'à concurrence de 4 fr. 99 c. Mais au-delà de cette somme, le créancier peut refuser le paiement en billon.

L'empereur du Brésil a fait une visite à M. Chevreul. Entrevue des plus cordiales, car l'on ne pouvait plus séparer du centenaire le souverain, que son médecin attendait.

C'est ma vieillesse qui vient saluer votre jeunesse en cheveux blancs, a dit l'empereur en serrant la main du doyen des étudiants.

#### UN BON EXEMPLE

Le conseil municipal d'Orléans vient de donner aux autres conseils municipaux de France un exemple qui mériterait d'être suivi.

Invité à laïciser les écoles de la ville, il a refusé de se prononcer pour la laïcisation complète, il n'a consenti à accorder la laïcisation que pour une seule.

Cette décision n'a pas été prise sans protestation ni tumulte. Les partisans de la laïcisation se sont montrés dans cette circonstance ce qu'ils sont toujours, intolérants et tapageurs, mais les amis de la liberté et des droits sacrés des pères de famille ont tenu bon. Il faut les en féliciter.

#### EXCELLENTE MESURE

On lit dans la *Petite France*:

M. le maire de Nancy vient de prendre une excellente mesure, dont nous recommandons l'adoption à toutes les municipalités.

La voici:

« Tout individu, directeur ou employé dans une baraque, doit déposer un passeport et ses papiers à la police. A ceux qui sont Allemands, l'autorisation de s'établir sur les champs de foire leur sera impitoyablement refusée. »

#### Bibliographie.

Dictionnaire encyclopédique de Pierre Larousse. — Grâce aux hasards de l'ordre alphabétique, le 7<sup>e</sup> fascicule du II<sup>e</sup> supplément de ce grand ouvrage contient une foyle d'articles intéressants: l'exposé des théories anarchistes, le procès des anarchistes de Lyon en 1882, le tableau des progrès de l'anatomie, les tremblements de terre de l'Andalousie, les derniers troubles d'Andorre, la géographie et l'histoire de l'Annam. On y trouvera, sans parler d'un curieux article sur les annonces-réclames, le compte rendu des Anciennes villes du nouveau monde, par Désiré Charnoy; d'André Cornélis, par Paul Bourget; de l'Ane, par Victor Hugo, et de toutes les publications importantes parues depuis dix ans sur l'Angleterre. — Prix du fascicule: 4 fr. 10. — Administration, 49, rue Montparnasse, Paris.

#### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 25 Juillet.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19 » à 19 50	10 » à » »	» » à » »
Saumur, 19 50 20 »	8 50 » »	» » » »
Baugé, 19 » » »	9 » » »	» » » »
Segré, 19 25 » » »	8 50 » »	» » » »
Beaupreau, 18 » » »	8 50 » »	» » » »
Montfaucon, 17 50 18 »	8 50 » »	» » » »
Montrevault, 17 50 18 »	8 50 » »	» » » »
Chemillé, 20 » » »	8 50 9 »	» » » »
Cholet, » » » »	» » » »	» » » »
Champtoceaux, 18 50 19 »	9 50 » »	» » » »
St-Flor-le-Vieil, 19 » » »	9 50 » »	» » » »
Vihiers, 20 » » »	8 » » »	8 50 » »
Brissac, 18 » » »	8 50 » »	» » » »
Chalonnnes, 19 » » »	8 75 9 »	» » » »
Doué, 18 » » »	8 25 8 50	» » » »

A Nantes, blés américains, de 24 » à 24 75 les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 23 50 à 24 » les 100 kilos.

#### FAITS DIVERS

Un véritable tour de force que peu de nageurs pourraient accomplir:

Le baron de Vaux qui se trouvait à Dieppe, ces jours derniers, avait parié qu'il nagerait pendant l'espace de huit kilomètres, et il a gagné son pari.

Il était suivi par une barque dans laquelle se trouvaient deux officiers de dragons, M. Georgis, le comte de Pons et M. de Villebois-Mareuil.

Effets de la chaleur en Italie.

Mercredi de l'autre semaine, à Milan, on a délivré quarante billets au théâtre Pezzana, et quatorze au Fossati. Pendant ce temps, on faisait four complet à la Commenda (c'est-à-dire qu'on ne jouait pas, faute de spectateurs), ce qui n'était pas arrivé depuis dix-sept ans. Le dimanche suivant, au Dal Verme, on comptait quarante-neuf amateurs.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n<sup>o</sup> 330 (24 juillet 1887). A nos abonnés, à nos amis. *L'odyssée du général Mitron*: voyous et roquets. Embûches les trains. Unseau d'eau froide. Comme ça se trouve. Touchante épitre. La culotte du général Pain-cuit. *Loi militaire*: une dégringolade. Morale civique en action. Les purs du conseil municipal.

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0,50 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande en mandat-poste à la Direction, à TOURS, 13, rue Richelieu.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

**Le Jardin**, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord; de MM. Ch. Ballet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc.; etc.

Abonnements: Un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'EPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 8, au premier (maison Grelot). Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M<sup>e</sup> PINAULT.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

Le dimanche 31 Juillet 1887, à midi, En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> GAGNAGE,

En divers lots, qui pourront être réunis ou subdivisés, au gré des acquéreurs,

**DES IMMEUBLES**

CI-APRÈS, Appartenant à M. et M<sup>me</sup> Cadieu.

**1<sup>er</sup> — FERME DES CROTTIÈRES**

Occupée par les époux VALLÉE, Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place, et par extension sur celle de Longué;

Comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche, pâture longeant la rivière de l'Aothion;

Un morceau de terre, à la Bergeronnière, contenant 28 ares 50 centiares;

Un pré, au Clos-Marsais, contenant 38 ares 10 centiares;

Un morceau de terre, aux Blanchetières, contenant 43 ares environ;

Un morceau de terre, aux Guelards ou le Pil, contenant 14 ares 60 centiares;

Et une pièce de terre, à la Chausée, de 60 ares.

**2<sup>e</sup> — PIÈCE DE TERRE**

**Nommée LES GALETS**

Située commune des Rosiers, occupée par les époux CHUDEAU;

Contenant 7 hectares environ, n<sup>o</sup> 748 de la section C du cadastre, joignant au nord M. Leroy, au sud les religieuses de Beaufort, à l'est M<sup>me</sup> de Loge et M. Mazé de Chambourg, à l'ouest M. Merlet; cette pièce est coupée en deux par un chemin allant de l'est à l'ouest.

**3<sup>e</sup> — Ferme de la Brèche-Pitot**

Sise commune de Villebernier, occupée par les époux BOUCHER;

Comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche y attenant, et 11 pièces détachées de terre ou pré.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert à Bagnoux, et à M. LEGRAND, expert à Saint-Lambert-des-Levés; pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur. (304)

Etude de M<sup>e</sup> AUROYER, notaire à Saumur, place de la Blange, 23.

**A VENDRE**

Une MAISON et un JARDIN de 16 ares 80 centiares environ, situés rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire, et à M. POITVIN, rue Juive, et, pour visiter, à ce dernier.

On demande à Acheter

**UN CHATEAU**

contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux;

Fermes en dépendant, terres, bois, chasse et pêche;

Au prix de 2 à 3 millions.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

**Bel Hôtel**

Situé 8, rue d'Alsace,

S'adresser au propriétaire, M. G. GUINEBERT, 8, rue d'Alsace. (489)

IMPRIMERIE PAUL GODET

**A VENDRE**

**ROGNURES**

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

**INJECTION PEYRARD**

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**A VENDRE**

Deux chevaux de quatre ans et demi, bais, 1<sup>er</sup> 58 et 1<sup>er</sup> 59, prêts à entrer en service.

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, près Saumur.

**A VENDRE**

Du vin rouge de la dernière récolte, au château d'Alençon, Brézé.

S'adresser au garde de la propriété.

**A CÉDER UN MAGASIN**

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

**CAVE A LOUER**

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, bon cocher et bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

**COMPAGNIE LIEBIG**

VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE

BOUILLON CONCENTRÉ GARANT PUR

5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur.

SE VEND CHEZ ÉPICIERIS ET PHARMACIENS

L'Extrait de Viande Liebig sert à préparer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emploi est d'une réelle économie. — Avec une livre de cet extrait, on prépare 100 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouillon de viande fraîche.

Cet Extrait se conserve indéfiniment.

**Maison RIVERAIN - COLLIN et Fils**

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

**DÉMÉNAGEMENTS**

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

**VOITURES - CAPITONNÉES**

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

**AUX ÉLÉGANTS**

CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

**LESSIVE - IRIS** LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**DENTS** NI CROCHETS

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET 1887**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	81 30	81 20	Est	783 75	780	Obligations.			Gaz parisien	515	515
3 % amortissable	84 25	84	Paris-Lyon-Méditerranée	1233 75	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	536	537	Est	388	388
4 1/2 %	104 75	105	Midi	1136 25	1137 50	— 1865, 4 %	525 50	526 50	Midi	392	392
4 1/2 % (nouveau)	109 35	109 40	Nord	1510	1510	— 1869, 3 %	412 25	412 50	Nord	406	407
Obligations du Trésor	506 50	506 25	Orléans	1305	1303 75	— 1871, 4 %	390	392	Orléans	395 50	395 50
Banque de France	4130	4140	Ouest	871 25	873 75	— 1875, 4 %	519	520	Ouest	393	392
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1325	1330	— 1876, 4 %	516	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	393	392
Comptoir d'escompte	1038 75	1035	Canal de Suez	1973	1970	Bons de liquid. Ville de Paris	526	527	Paris-Bourbonnais	393	392
Crédit Lyonnais	560	555	C. gén. Transatlantique	506 25	507 50	Obligations communales 1879	484 25	484 75	Canal de Suez	592	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1345	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	477 50	477 50	Panama 6 0/0	441 50	446
Crédit mobilier		270				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	380	379 75			
Canal Inter.-Panama	382 50	375									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS																		
SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					ANGERS — SAUMUR — TOURS					TOURS — SAUMUR — ANGERS													
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir						
Saumur (orl.)	2 03	6 53	8 31	10 37	1 38	4 16	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30	Tours	1 23	5	7 15	11 33	2 05	5 25	9 30
Saumur (état)	6 50	8 31	10 37	1 38	4 16	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56	Langeais	2 09	5 45	8	12 13	2 49	6 08	9 30	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	1 41	4 26	8 49	12 09	1 37	3 17	5 54	11 10	Les Rosiers	7 19	9 18	12 17	3 52	6 24	10 10	Port-Boulet	3 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43	10 21		
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	1 43	4 32	8 49	12 18	1 39	3 26	6 03	11 15	St-Clement	7 36	9 35	12 34	3 59	6 39	10 13	Varennes	3 52	6 20	8 47	1 15	5 01	7 20	10 43		
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11 1	1 45	4 40	8 56	12 31	1 41	3 39	6 14	11 18	St-Martin	7 33	9 32	12 31	4 07	6 36	10 19	Port-Boulet	4 26	6 59	10 19	1 53	6 46	7 59	11 09		
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	8 33	12 31	1 41	3 39	6 14	Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 53	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
— (dép.)	2 34	7 33	9 23	11 19	2 08	4 59	8 33	12 31	1 41	3 39	6 14	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 24	Tours	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
Thouars	2 53	8	9 50	11 24	2 08	4 59	8 33	12 31	1 41	3 39	6 14	Varennes	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 24	Port-Boulet	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
Loudun	8 10	10 00	11 50	1 45	4 36	8 52	12 31	1 41	3 39	6 14	11 18	Port-Boulet	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
Poitiers	16 33	18 23	20 13	2 05	4 56	9 12	12 31	1 41	3 39	6 14	11 18	Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 53	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												St-Martin	7 33	9 32	12 31	4 07	6 36	10 19	Port-Boulet	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41		
												Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 53	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												Varennes	3 52	6 20	8 47	1 15	5 01	7 20	10 43	Port-Boulet	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												St-Martin	7 33	9 32	12 31	4 07	6 36	10 19	Port-Boulet	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41		
												Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 53	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 24	Langeais	5 05	7 38	10 19	2 36	6 35	8 42	11 41	
												Varennes	3 52	6 20	8 47	1 15	5 01	7 20	10 43	Port-Boulet	5 05	7 38	10 19	2 36	6			